

La lettre de

# L'agriculture durable

Systèmes de production agricole + économes & + autonomes

Janvier-Février-Mars 2019 - n° 87



## Changement climatique : l'heure a sonné

Ces dernières semaines, j'ai eu au téléphone une soixantaine d'éleveur.se.s de bovins ou chèvres laitières, français, belges...

**DÉTRESSE.** Des gens qui paniquent, veulent du foin pour nourrir leurs animaux. Certain.e.s ont trouvé leur bonheur. Mais il y a des déçus, certains en larmes, ne sachant pas comment finir l'hiver : "Vivement le printemps"... et des messages chargés de détresse : "Nous aussi, on va crever".

En les questionnant sur leur système et leur logique, j'ai eu de tout : ceux qui sont en intensif stock maïs+herbe (catastrophe chez eux, que leur suggérer sinon de vendre des animaux) ; ceux qui sont en systèmes type "PatureSens" (lesquels montrent souvent leurs limites en terme de stocks et d'autonomie alimentaire globale) ; ceux qui sont en systèmes autonomes-économes, également touchés... certes moins que les autres, mais ils espèrent aussi de l'eau et un printemps précoce.

Pourquoi m'appelaient-ils ? En fait, nous avons passé plus de 90% de notre ferme en herbe sur sols limoneux-argileux. Nous utilisons pour nos bovins environ 75% de cette surface en herbe, selon les années. Nous vendons donc du foin multi-espèces séché en grange à une chèvrerie laitière civamiste du Centre de la France et à divers clients. Plus la part de pâture dans la ration a été grande, plus nous vendons ! Notre objectif : ne pas acheter à l'extérieur en recourant d'abord au pâturage et en gardant de la réserve sous la pédale...

Nous avons aussi subi la sécheresse en Normandie, mais moins que la moyenne des élevages français... il faut juste que l'on veille à garder assez de fourrage.

**RÉFLEXION.** Aurons-nous toujours cette marge de sécurité ? Nous ne sommes qu'au début de notre réflexion sur les adaptations au climat sur notre ferme.

Quelles conséquences ces aléas climatiques vont-ils avoir sur nos systèmes et sur nos vies ? On en parle depuis longtemps comme d'une menace lointaine. Voilà qu'aujourd'hui il semble qu'on y soit, comme si l'heure avait sonné avec ce dernier semestre ultra sec et ces températures automnales anormales. Aucune région européenne ne semble avoir été épargnée en 2018, ni les systèmes autonomes et robustes aux aléas que nous avons bâtis (lire p. 6). La planète pourrait franchir le seuil de +1,5°C dès 2030, le maintien à +2°C semble désormais considéré comme un objectif intenable. Certains annoncent l'imminence du basculement climatique amenant des crises alimentaires mondiales et tout ce qui peut suivre "quand trop d'estomacs grondent".

**PISTES.** Cette alerte de 2018 doit nous amener à réfléchir ensemble : comment faire face à ce fléau planétaire, dans notre métier de producteur pour l'alimentation humaine ?

D'où la création d'une nouvelle rubrique régulière dans la LAD : "face au changement climatique, quelles pistes en logique-économe autonome ?" (p. 5). Merci à tous de l'alimenter de vos pratiques au fil des numéros.

Antoine Delahais, éleveur en Seine-Maritime administrateur de la commission Systèmes de production économes & autonomes et membre du Bureau de Réseau Civam.



Se former pour assurer la transition agro-écologique : de plus en plus difficile ! Lire en p. 8 et 9 (photo Réseau Civam).

## Sommaire

- **Initiatives** 2-3
  - . Le Réseau des Civam normands
  - . Le projet compost
  - . Le projet "arbres et semences"
- **Herbages & Cie** 4-5
  - . Engraissement à l'herbe
  - . Vos adaptations climatiques
  - . L'écho des pâtures / des bocages
- **Cultures économes** 6-7
  - . Systèmes tous temps ?
  - . L'écho des cultures
- **Politiques** 8-9
  - . La formation à la transition empêchée ?
- **Installation** 10
  - . Élargir le champ des possibles avec les coopératives d'activités et d'emploi
- **Ailleurs / Ici** 11
  - . Le soja de toutes les violences
- **A lire, à voir** 12
  - ... Dossier TRI sur le foncier
  - ... "Dans les prés de ma ferme"

Trim estriel - 3,25 euros





## MASSIF CENTRAL

Le Bulletin n°7 de l'Agriculture durable de moyenne montagne (ADMM) est paru. Son dossier : *le collectif pour changer ses pratiques et avancer dans l'agriculture durable*.

Téléchargeable sur : <http://agriculture-moyenne-montagne.org/>

Contact : [lore.blondel@civam.org](mailto:lore.blondel@civam.org)

## NORMANDIE

Le Réseau des Civam normands organise :

. 28, 29 et 30 janvier, une formation pour les personnes qui souhaitent s'installer en plantes aromatiques et médicinales,

. 5 et 6 février : une formation transformation laitière, GBPH version européenne animée par Patrick Anglade (Vassy, 14),

. 7 et 8 février : formation transformation laitière, technologie lactique à Briouze animée par Patrick Anglade, . Petit voyage en cours avec des éleveurs de chèvres pour visiter d'autres fermes.

Contact : [Sandrine Lepetit, 02 32 70 19 50](mailto:Sandrine Lepetit, 02 32 70 19 50).

## BRETAGNE

Le Cedapa accueillait Nicolas Hulot lors de son assemblée générale du 29 novembre à Quessoy (22). Plus de 200 participants au total dont deux classes de lycées. Au menu : installation-transmission + ateliers sur les groupes vèlages groupés de printemps, observatoire technico-économique et gestion des espaces semi-naturels. L'ex-ministre leur a souhaité un passage rapide de 200 à 2000 . "Je suis modestement à vos côtés", a-t-il dit.

Contact : [02 96 74 75 50](tel:0296747550).

## PAYS DE LA LOIRE

Le Civam AD 49 tient son assemblée générale le mardi 26 février à la Maison des Chasseurs de Bouchemaine. Matin : AG statutaire. Après-midi : temps d'interconnaissance et d'échanges autour de la question : *l'élevage est aujourd'hui remis en question. Éleveur.se du CIVAM : quel lien homme-animal-territoire souhaitons-nous soutenir et mettre en œuvre dans nos fermes ?*

Contacts : [Olivia Tremblay, Elise Nerbusson, Maureen de Mey, 02 41 39 48 75](mailto:Olivia Tremblay, Elise Nerbusson, Maureen de Mey, 02 41 39 48 75).

Merci aux groupes de la Commission SPEA de nous faire parvenir leurs actus avant le 15 mars, pour publication dans la Lad d'avril.

<mailto:jean-marie.lusson@civam.org>.

Photo Réseau des Civam normands.



## Le nouveau Réseau des Civam normands

C'est dans un climat serein et constructif que la FRCivam et les Défis Ruraux se sont retrouvés le 20 décembre à Hérouville-Saint-Clair pour valider leur fusion-absorption par le Réseau des Civam normands.

Les maîtres mots de la journée : ancrage, complémentarité, équilibre et transition.

Notre ambition commune est de conserver un ancrage local fort et donc de faire vivre au maximum notre nouveau réseau au travers de ses deux antennes (Vassy et Allouville-Bellefosse). Nous voulons aussi valoriser la complémentarité entre nos deux structures historiques et faire de cette fusion une force pour peser à l'échelle régionale en portant plus haut la voix des Civam.

Nous avons également construit notre organisation afin d'assurer un équilibre entre nos antennes dans la prise de décisions et de responsabilités. Cela permettra de garantir la prise en compte des histoires, modes et habitudes de fonctionnement respectives. Nous avons donc été vigilants à penser la "mise en vie" de notre nouveau réseau en garantissant une période de transition et d'ajustements. Il est important que chacun, salarié comme administrateur, trouve sa place et se sente grandi.

Ainsi, un conseil d'administration "de transition" composé des administrateurs de la FRCivam et des Défis Ruraux a été désigné afin d'assurer le fonctionnement du Réseau

des Civam normands jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nous avons pu également présenter l'équipe salariée dans sa nouvelle configuration. Nous avons une équipe forte, compétente et engagée, qui nous conforte dans notre confiance en l'avenir.

La fusion n'est pas achevée. Elle doit se vivre et s'éprouver à la réalité mais à l'issue de nos assemblées, notre conclusion peut être : "à deux, c'est vraiment mieux !"

*Le Conseil d'administration du Réseau des Civam normands.*

*. La fusion s'est opérée en travaillant d'abord sur le projet associatif commun et en modifiant le moins possible le fonctionnement : les évolutions se feront progressivement au fur et à mesure des besoins et constats de difficultés éventuelles.*

*. Les antennes historiques sont maintenues avec leur vie "associative" propre (conseil d'antenne, équivalent à un conseil d'administration opérationnel), l'échelon régional étant un lieu de discussion/calage ou cadrage des règles de fonctionnement, des orientations et de la représentation.*

*. Les équipes ne bougent pas, ne sont pas modifiées mais elles travaillent ensemble par grands thèmes. Les bureaux sont donc maintenus à Allouville Bellefosse ainsi qu'à Vassy. Fabienne Bois et Annick Holleville assurent la co-direction de la structure régionale.*

*. En 2018, Les Civam bas et haut-normands ont déjà fonctionné en mode quasi fusionné autour de l'installation-transmission et pu constater une vraie plus-value en terme de richesse.*



## Languedoc-Roussillon

### Le projet compost à la ferme bientôt mûr.

Initié en 2015 par la FRCivam Occitanie en partenariat avec la FDCivam du Gard, le Civam Bio 66 et Micro-Terra, le projet *Évaluation du potentiel de diffusion de la pratique de compostage à la ferme en Languedoc-Roussillon* touche à sa fin. Cette étude, financée par l'Ademe et la région Languedoc-Roussillon, vise à déterminer les bonnes pratiques de valorisation des déchets organiques conjuguant à la fois une production d'un amendement organique de qualité et des modalités d'élaboration compatibles avec les moyens disponibles à la ferme.

Les 16 terrains de suivi de l'expérimentation étant terminés, nous avons organisé le 30 novembre une visite sur trois sites des Pyrénées-Orientales et de l'Aude en présence de nos financeurs afin qu'ils puissent juger de la qualité du travail réalisé.

Pour le trimestre qui vient nous nous attèlerons au travail d'analyse des données collectées lors de ces 3 années afin d'apporter un guide méthodologique sur la technique du compostage à la ferme, adaptées du référentiel ASQA.



Est également prévu un nouveau titre de la collection *Pourquoi-Comment* sur la question.

A l'issue de ce travail, les dynamiques de compostage à la ferme qui préexistaient au sein des Civam du Gard et des Pyrénées-Orientales s'étendront sur de nouveaux départements tels que l'Aude, l'Ariège, la Haute-Garonne et l'Hérault.

Raphael Lebeau, FRCivam Occitanie.

## Anjou

### Le projet du groupe "arbres et semences"

**Un groupe d'éleveurs du Civam AD 49 s'est lancé sur 4 ans dans un projet d'échanges et d'expérimentations portant sur les semences et arbres fourragers. Aperçu.**

Le groupe rassemble treize éleveurs éleveurs ovins et bovins, laitiers et allaitants. Réuni début 2018, il s'est fixé le but de "faire émerger un réseau d'échanges, de savoir-faire et de semences dans l'objectif d'atteindre l'autonomie alimentaire de leur ferme et d'améliorer la santé animale".

Deux stagiaires ont d'abord été employés pour faire un état des lieux des pratiques et besoins des éleveurs sur les semences et sur les arbres, mais aussi proposer au groupe des expérimentations à mettre en place sur les fermes durant les trois prochaines années.

Parallèlement, les éleveurs se forment à la production de semences et à entretenir et valoriser leur bocage pour le faire pâturer.

Laurent Hazard et Cyril Firmat, respectivement de chercheurs à l'INRA de Toulouse et de Lusignan, ont accepté d'accompagner le groupe dans son aventure et sont venus échanger avec lui. Cyril, généticien, s'intéresse à l'aspect semences. Laurent est intéressé par la dynamique générale.

Mission Bocage et Sylvagrange nous accompagnent sur l'axe arbre fourrager. Une chercheuse de l'INRA de Lusignan, travaillant sur l'arbre fourrager, suit l'avancée de notre projet via les comptes rendus de réunions qui lui sont envoyés.

Le projet est financé par le Conseil départemental.

Contact : [elise.nerbusson@civam.org](mailto:elise.nerbusson@civam.org).

Depuis votre dernière LAD, l'équipe de salariés et administrateurs investis sur le volet \* **Systèmes de production économes & autonomes (SPEA\*\*)** et **Installation-transmission de Réseau Civam a...**

#### . animé les formations...

*Apprivoiser les freins au changement pour mieux accompagner* dans la Drôme, les 6-7-8 nov., à Toussacq (Seine et Marne) les 17-18-19 oct., auprès des animateurs des GAL et des Parcs naturels en Wallonie du 11 au 19 déc.;

*Maîtriser le diagnostic de durabilité* à Chauvigné les 29 et 30 oct. ;

*Rations hivernales en système herbagers* à La Grigonnais les 29, 30 nov. et 8 jan.,

#### . réalisé des interventions...

. *Construire le chiffrage et le plan de financement de son projet agricole* pour le Civam IT 35 les 5 & 17 déc. ;

. *Les SPEA : création de valeur ajoutée à partir des agrossources des territoires*, pour le Modéf et la Confédération paysanne des Landes le 11 janv. à Montfort en Chalosse ;

. *Définir une stratégie de pilotage autonome et économe pour son exploitation* à la FDCivam44 le 17 janv. ;

. *Les résultats de l'observatoire tek-éco* à la licence pro ABCD au Rheu (35) le 24 janv. ;

. *Le diagnostic de durabilité* auprès des élèves de la licence pro *Partager* du Rheu (35) le 13 nov.,

#### . organisé...

. la 3<sup>ème</sup> journée d'échanges de pratiques entre animateurs du pôle AdMéd, à Aix en Provence, le 18 déc. ;

. une 2<sup>ème</sup> journée inPACT de réflexion sur la transmission agricole, à Plan d'Orgon, dans les Bouches-du-Rhône ;

. les rencontres sur la finition au pâturage en Aveyron les 17 et 18 oct. ;

. le 1<sup>er</sup> groupe de travail sur une réorganisation des commissions TCADT-AEMR-SAAT le 25 oct. ;

. les journées animateurs-trices santé animale les 18 & 19 déc. à Chateaubriand (44) ;

. le séminaire annuel de l'AFP avec la restitution de diagnostics agraires de territoires pastoraux.

#### . participé à...

. l'organisation du colloque national *Dephy Ecophyto*, les 13 et 14 nov. où des animateurs Civam ont témoigné de leur accompagnement et de l'engagement de leur groupe ;

. au colloque *Au tour des prairies* du Massif Central, organisé le 22 nov. à VetAgro Sup par le cluster Herbe en Massif Central.

#### . et continué ses autres chantiers...

\* : les autres branches de l'arbre Réseau Civam : *Systèmes agricoles et alimentaires territoriaux (SAAT)*, *Accueil en milieu rural (AEMR)*, *Transmission-crédation d'activités & développement territorial (TCADT)*.

\*\* : SPEA = pôle AD Méditerranée + pôle AD Moyenne Montagne + pôle AD Grand Ouest.



En Aveyron,  
Roland Carié,  
ses vaches  
et son taureau  
Aubrac.



## Engraisser ses animaux à l'herbe

**C'est dans la convivialité aveyronnaise qu'étaient réunis les plus de cinquante participants aux rencontres sur l'engraissement des ovins et bovins à l'herbe, organisées par le réseau ADMM les 17 et 18 octobre 2018.**

Depuis quelques années, des éleveurs du réseau ADMM testent et développent des pratiques d'engraissement et de finition à l'herbe de leurs animaux. Afin d'échanger sur toutes les dimensions de ces pratiques, le réseau ADMM a organisé des rencontres à destination des éleveurs. Ces deux jours ont mobilisé bien au-delà du Massif Central. Près de 50 éleveurs ont participé, venus des plaines du Grand Ouest, du Centre et du Massif Central.

Ils ont été accueillis successivement par deux éleveurs qui ont partagé leurs pratiques et leur stratégie de finition des animaux. Richard Bony, éleveur de brebis depuis 25 ans sur prairies temporaires essentiellement. Il élève 360 brebis et commercialise environ 400 agneaux chaque année, au pâturage avec leurs mères dès la naissance et majoritairement engrainés à l'herbe. Roland Carié, éleveur de vaches Aubrac depuis les années 1980 sur prairies permanentes et estives. Il produit des génisses reproductrices et des jeunes bovins dont une partie est commercialisée en vente directe pour la restauration collective.

**Partager.** La rencontre a donné l'occasion de partager les contextes et pratiques de chacun, forts divers, depuis les prairies semées de Loire-Atlantique jusqu'aux milieux embroussaillés de l'Hérault. Que ce soit en ovin ou en bovin, la pratique de la finition des animaux au pâturage soulève de nombreuses questions relatives à :

- . la gestion des lots : mâles, femelles, jeunes, réformes...
- . l'âge et le poids à l'abattage,
- . les types de ressources disponibles ou nécessaires pour combler les besoins de la finition,
- . l'effet de la race et de la génétique : rusticité, précocité, conformation,
- . l'éducation des animaux au pâturage.

Au-delà de ces aspects techniques, la question des débouchés et de la commercialisation des produits majoritairement finis à l'herbe était au cœur des échanges. Comment peut-on répondre aux attentes des industriels sur la conformité des animaux finis ? Comment mieux valoriser la viande d'herbe ?

**Commercialiser.** Si la finition à l'herbe des agneaux implique une durée d'engraissement plus longue, quel accueil des marchés pour des agneaux de report de 12-13 mois ? ou pour du jeune bovin ? Des débouchés existent mais il semble que la question soit plus sensible en circuit long qu'en vente directe : l'échange entre producteur et consommateur permet une meilleure compréhension des pratiques de la part des consommateurs, qui en reconnaissent leurs qualités, en termes de produits et en termes d'impact de l'élevage sur l'environnement.

Dans cette idée de mieux communiquer sur ces pratiques et produits s'inscrivent trois démarches qui ont été présentées par des éleveurs présents...

. la création d'une marque en Gâtine pour des produits élevés et finis 100% à l'herbe ; objectif : commercialiser en circuit long sur le territoire, ou plus largement ;

. la création en Boischaud Sud (Indre) d'un cahier des charges de production "agroécologique" (élevage dans un rayon de 40 km autour de l'abattoir, maintien du bocage, 100% des fourrages et 75 % des concentrés produits sur la ferme, 210 jours de pâturage minimum) ;

. la marque "bœuf d'herbe" ([www.leboeufdherbe.fr](http://www.leboeufdherbe.fr)) qui regroupe 11 éleveurs sur plusieurs départements de l'Ouest de la France pour commercialiser dans toute la France, sans intermédiaire, une viande produite à l'herbe en agriculture biologique.

C'est avec beaucoup d'envie de poursuivre les échanges, de travailler en réseau et d'aller à la rencontre d'autres exemples sur d'autres territoires que chacun a repris le chemin de sa ferme. Une dynamique de les réseaux ADMM et CIVAM comptent bien accompagner.

Lore Blondel, Réseau Civam





Visite de la ferme de Richard Bony (photos Réseau Civam).

L'écho des pâtures

# Pâturage hivernal

Été et automne secs, pousse décevante : 2018 ne laisse pas que de bons souvenirs. Mais depuis mi-décembre, on a eu droit à une petite "rallonge" inédite...

## Plaidoyer pour l'élevage à l'herbe

La consommation de viande diminue passant de 158 g/jour/habitant en 2007 à 134 g en 2016. Parmi les principales raisons invoquées : le respect de l'environnement, la santé, les conditions d'élevage et d'abattage des animaux.

La viande issue des élevages pâturants répond pour partie à ces enjeux. Maximiser le pâturage de prairie de longue durée diminue le besoin en énergies fossiles. Les prairies stockent du carbone (1,8 teq CO2/ha/an sur prairies de moins de 30 ans). Leur présence importante dans l'assolement réduit les besoins en intrants phytos et engrais. Et la viande d'herbe est reconnue plus riche en Oméga 3, acide gras souvent déficitaire dans les régimes occidentaux. L'élevage à l'herbe est aussi favorable au maintien ou à la restauration du bocage, lequel permet de préserver les animaux et les prairies des rigueurs du climat. Prairies et bocage sont enfin des réservoirs de biodiversité. Avec l'aide de l'Atout Trèfle, bulletin technique du Grapea.

## Face aux aléas, vous changez quoi ?

Il a plus de dix ans, le RAD enquêtait des éleveurs herbagers, rédigeait un article pour les journées de l'Association française pour la production fourragère (AFPF) et publiait dans la foulée le dossier "Adapter son système pâturant aux nouvelles données climatiques" (lire p.7). Aujourd'hui, il semble déjà que ces adaptations ne soient plus toujours suffisantes face aux aléas que nous connaissons : est-ce à dire qu'il faut reconfigurer nos systèmes économes et autonomes en élevage ou polyculture-élevage pour en améliorer la robustesse ? Nous souhaitons créer une nouvelle rubrique régulière dans la LAD sur ce thème : "quelles solutions apporte chacun.e face au réchauffement climatique en répondant aux attentes de la transition agroécologique"...

1/ Vous ! Comment avez-vous fait pour cette année sur votre ferme... ? Avec quel résultat ?

2/ Plus généralement, avez-vous déjà mis en place ou envisagez-vous de changer quelque chose sur votre ferme pour faire face à ces aléas (en précisant quel aléa)...

A vos plumes ! Témoignez en donnant quelques informations sur votre système : localisation, production(s), chargement, niveau d'autonomie (ce que vous achetez, quantité de stocks consommés par an).

Nous lançons la discussion sur [systèmes-herbagers-economes@googlegroups.com](mailto:systèmes-herbagers-economes@googlegroups.com) et sur [cultures-economes@googlegroups.com](mailto:cultures-economes@googlegroups.com), si vous participez à ces groupes. sinon à [antoine.delahais2010@orange.fr](mailto:antoine.delahais2010@orange.fr) avec copie à [jean-marie.lusson@civam.org](mailto:jean-marie.lusson@civam.org).

**Ça porte** : Fabrice en Normandie a recommencé à faire pâturer le 20 décembre, Christophe en Anjou a attendu le 2 janvier. Les brebis de Cédric en Limousin trouvent ce qu'il faut de bruyères à brouter cet hiver.

Le constat est le même un peu partout début janvier : "ça porte", on ne dégrade pas les prairies, y compris dans les secteurs détremés d'ordinaire à cette époque. La ressource est maigre, mais ce qui est pâturé n'est pas à distribuer.

Et Fabrice de noter le 16 janvier : "Mes vaches rentrent ce soir : elles ont fait le tour et la pluie arrive. Presqu'un mois sans coupure ou si peu (2 jours) en plein hiver, c'est inédit : moins de foin distribué, moins de fumier stocké, moins de paille consommée, plus d'espace et d'air, c'est mieux pour elles comme pour moi".

**Lors du comité de pilotage du projet PERPeT\***, il a été dit que le pâturage hivernal peut impacter la repousse printanière mais permettrait de valoriser autant d'herbe sur l'année (résultats d'essais comparatifs avec/sans passage hivernal). Cette tendance, à confirmer, constituerait un résultat fort intéressant : le fait de gagner du pâturage en hiver en écrétant du surplus printanier représente un gain économique important. En attendant validation, on peut toujours s'en remettre au repère de prudence partagé par de nombreux pâtureurs du réseau : "temps de repos de deux mois pour chaque paddock, dans l'idée de ne pas nuire à la suite" !

\* : PERPeT (Pérenité des prairies temporaires est un projet financé par le FEADER. Il rassemble l'Inra, l'Idel, les fermes de Thorigné et de Trévarez, Réseau Civam et les groupes Agrobio 35, Gab 56, Cedapa 22, Civam Défis 44, AD 53, AD 49, AD 72 et Grapea 85.

**Pour ceux qui redoutent que l'hiver soit long**, ne pas oublier de visiter : <http://www.agriculture-durable.org/la-granjafoin/> sans tarder.

**Le Pâtur'agenda 2019**, revu et augmenté, ainsi que le **planning de pâturage 12 mois** seront très bientôt disponibles. Les prix restent inchangés, soit respectivement 7,5 € et 2 €, port compris. Tirage limité cette année. Bulletin de commande sur [agriculture-durable.org/ressources](http://agriculture-durable.org/ressources) ou envoyez votre règlement à David Falaise, Réseau Civam AD Grand-Ouest - CS 37725 - 35577 Cesson-Sévigné, 02 99 77 39 25.



## L'écho des bocages

**Créons des têtards**, arbres paysans aux mille usages. Formidables réserves de biodiversité, marqueurs des paysages ruraux, producteurs intensifs de bois, ils ont souvent été délaissés. Pour créer un têtard, trouver un arbre qui ne pourra pas devenir bois d'œuvre (mal conformé ou avec une fourche). Lorsqu'il atteint un diamètre de 10 à 15 cm environ, procéder à l'écimage en hiver, 2 à 3 cm au-dessus du départ de branches, en coupant la tête de l'arbre et les branches latérales. Au printemps, supprimer les gourmands qui auront poussé sur le tronc et garder une dizaine de rejets qui auront émergé de la tête. Les cycles de taille seront de 4-5 ans au départ de manière à renforcer la tête de l'arbre. Ensuite, exploitation tous les 8 ans.



## Aléas climatiques

# Un "système tous temps" à l'épreuve du temps

**Les associés du GAEC Ursule, en Vendée, planchent depuis longtemps sur l'adaptation de leur système de production aux aléas climatiques et notamment aux étés rudes. Les stratégies mises en place ont montré leur efficacité pendant de nombreuses années, mais face à la nouvelle donne climatique, de nouvelles adaptations seront sans doute nécessaires.**

**Au GAEC Ursule, la résilience aux aléas climatiques du système de production repose sur quatre grands principes : diversifier l'assolement, cultiver des mélanges d'espèces et de variétés pour diluer le risque, utiliser des espèces et variétés qui tolèrent mieux la sécheresse, profiter au maximum des pousses de printemps et d'automne afin de maximiser le pâturage et de constituer des stocks pour l'été et l'hiver. Ce système décrit dans le dossier technique *Adapter son système pâturant aux nouvelles données climatiques\** se montrait robuste... jusqu'à présent.**

**Jacques Morineau :** "Notre système a fonctionné pendant 15 ans, aujourd'hui il est toujours performant mais on rencontre plus régulièrement des années difficiles. Jusqu'au milieu des années 2010, on rencontrait 1 à 2 années vraiment difficiles par décennie. Et même ces années là, il était très rare que toutes les cultures soient impactées (hiver et printemps). Depuis 2016, on doit faire face à de gros aléas climatiques 1 an sur 2, avec des printemps très humides combinés à des étés et automnes très secs. Sans compter les orages de grêle de début juin 2018, alors qu'ils arrivaient auparavant habituellement entre le 15 juillet et 15 août.

**Sébastien Schwab :** Les excès d'eau et le manque de luminosité au printemps posent des problèmes sur les cultures d'automne et les sécheresses de juin à décembre nous empêchent de faire du pâturage à l'automne. On est quasiment sur des rations d'hiver à partir de juillet. Les dérobées et les colzas fourragers ne compensent pas ce déficit fourrager. C'est l'autonomie protéique et fourragère de l'exploitation qui est impactée.

### Quelles stratégies pour l'avenir ?

**Sébastien :** Notre système est en perpétuelle adaptation. On a développé depuis quelques années les cultures semées en hiver-début de printemps peu gourmandes en eau comme les lentilles semées sur des petites terres sensibles à la sécheresse estivale. Le maïs population s'en sort aussi plutôt bien. On travaille également à maximiser la couverture des sols en implantant des dérobées diversifiées de courte durée dans les céréales afin de faciliter leur levée et de disposer de ressources fourragères supplémentaires à l'automne. Par exemple, l'année dernière, la phacélie s'est révélée être un bon fourrage d'appoint y compris une fois gelée. La difficulté c'est de maximiser la couverture des sols sans laisser les adventices grainer.

**Jacques :** Suite à deux années sèches et très chaudes en 2003 et 2005, on avait choisi d'augmenter la part de cultures d'hiver mais ce déséquilibre dans les rotations pose de gros problèmes de désherbage, surtout sans intrants chimiques (mais ce serait vrai aussi pour les conventionnels avec les apparitions de résistance). Pour limiter les problèmes de désherbage, on doit conserver un maximum de dates de semis différentes dans la rotation. Cela dit, il nous faut un moyen de sécuriser davantage le système vis-à-vis de ces longs épisodes de sécheresse. On vient de décider d'investir d'ici 1 à 2 ans dans un système d'irrigation. On avait déjà étudié plusieurs fois cette possibilité sans la mettre en route pour

## Le système en bref





## PASSER L'HIVER

### ... quand on est une céréale d'hiver

**Choix de la ou des variétés, préparation et réalisation du semis, éventuel désherbage... en janvier, tout cela est derrière vous et vous soufflez enfin, en regardant les pousses de céréales sagement alignées dans les champs. L'hiver, les céréales attendent le printemps. Deux ou trois mois de répit devant vous, avant la reprise de végétation et les différentes interventions qui peuvent l'accompagner (fertilisation, désherbage...). Toutefois, sur certaines fermes, vous pourrez constater que la tranquillité hivernale des plantules de céréales est ponctuellement troublée par un tracteur ou un troupeau de brebis...**

**. Une relation sol-plante optimale avant la reprise de végétation.** L'alternance gel/dégel "souffle" les sols argilo-calcaires gorgés d'eau en début d'hiver. Un passage de rouleau permet de rétablir le contact entre les racines et le sol. Attention cependant, sur des sols battants cela peut s'avérer contre-productif. Au contraire, un passage de houe ou de bineuse pour casser la croûte de battance permettra une meilleure circulation de l'eau et de l'air dans le sol.

**. Un petit coup de stress pour favoriser le tallage.** De plus en plus de céréaliers réintroduisent des troupeaux de brebis sur leurs exploitations pour valoriser les couverts d'interculture mais également pour pâturer les céréales avant la reprise de végétation. Avec un chargement élevé et un temps de pâturage court, les brebis jouent le rôle de raccourcisseur et en prime contribuent au désherbage et à la fertilisation. Après le passage des brebis, les graminées poussent avec un plateau de tallage plus étalé. A priori, ce petit coup de stress n'aurait pas d'impact sur le rendement.



**. Ils y travaillent.** Agrofîle démarre cette année un projet sur la valorisation de biomasses pâturables disponibles en automne et en hiver, au sein d'exploitations en polyculture-élevage et d'exploitations céréalieres qui pourraient accueillir un troupeau itinérant.

Il s'agit du projet Pâturage Ovin en Système Céréalier en Île de France (Poscif), programme de recherche expérimental et participatif impliquant un réseau d'agriculteurs pour :

- . explorer les effets du pâturage sur les parcelles, les cultures, les troupeaux,
- . quantifier les impacts technico-économiques, environnementaux, et sociaux du pâturage,
- . évaluer la faisabilité/généralisation d'adoption du pâturage ovin en système céréalier à plus large échelle.

Contact : Valentin Verret, 06 78 36 25 79, [valentin@agrofile.fr](mailto:valentin@agrofile.fr)

**. Inscrivez-vous** au groupe de discussion *Cultures économes* et posez vos questions sur <https://groups.google.com/group/cultures-economes>.

plusieurs raisons : travail, blocages administratifs... Cela nous permettra de sécuriser les levées de colza en août, d'éviter les stress hydriques sur les protéagineux, d'assurer la survie des prairies temporaires en juin et de favoriser le pâturage d'automne avec une meilleure reprise de végétation après l'été. L'irrigation va également nous permettre de développer les cultures de légumes secs et de légumes de plein champ, voire d'installer un maraîcher sur une partie de la ferme. C'est un investissement relativement lourd qui nous permettra de produire un peu de valeur ajoutée supplémentaire (sécurisation des cultures et diversification) mais surtout qui nous permettra d'anticiper le changement climatique qui s'annonce pour les 20 ans à venir. L'investissement sera amorti dans 15 ans, cela permettra de voir venir ensuite.

**Sébastien :** L'irrigation sera une corde supplémentaire à notre arc, la robustesse de notre système reposera toujours principalement sur la diversité des cultures. De plus, l'irrigation ne résoudra pas les problèmes liés à l'excès de précipitations au printemps. Il s'agit pour nous de sécuriser un peu plus notre système diversifié en permettant un ratio de 50% de culture d'automne et 50% de culture de printemps -ce qui n'est pas le cas aujourd'hui- notamment pour une meilleure gestion des adventices. Il ne s'agit en aucun cas de se lancer dans la monoculture de maïs !

Propos recueillis par Melissa Dumas, Réseau Civam.

## \* : Adapter son système pâturant aux nouvelles données climatiques

Une vieillerie, ce dossier technique de 12 pages : il date de 2007 ! Néanmoins, il y a encore beaucoup de bon à y prendre. Il contient la description du "système tous temps" du GAEC Ursule (en page 4), mais plus généralement la vision que nous avons des adaptations de nos systèmes au changement climatique à l'époque, en nous appuyant sur une enquête auprès d'agriculteurs du RAD. Sans oublier les prévisions du GIEC, devenues réalité depuis !

A télécharger sur <http://www.agriculture-durable.org/ressources/dossiers-du-rad/les-dossiers-du-rad/> et encore disponible en version papier contre 3 €.



## Le Gaec aujourd'hui

- . 4 associés, 3 salariés, 1 apprenti
- . 280 ha SAU (70 % argilo-calcaire, 30 % limon sur schiste), 2 sites, 30 ha menacés par l'urbanisation (dont 10 prochainement)
- . 110 vaches laitières, 40 génisses, 3 ou 4 boeufs, 640 m<sup>2</sup> de poulaillers
- . Objectifs :
  - . faire vivre 8 personnes ;
  - . développer une agriculture productive sans intrants à impact ++ sur l'environnement ;
  - . autonomie maximale.
- . Grands principes d'action :
  - . tirer parti des processus de régulation naturels et cultiver la biodiversité : diversité et répartition spatiale des cultures (en fonction des auxiliaires), rotations 9-12 ans, labour non systématique et peu profond (12 cm) ;
  - . diluer les risques face aux aléas climatiques et économiques : polyculture-élevage, cultures en mélanges d'espèces et variétés, tri à la récolte, fourniture d'azote et travail du sol par les plantes, cultures à finalité fourragère ou vente ;
  - . faire confiance, tirer parti des talents et compétences de chacun.e.



## Santé animale

# L'accompagnement des éleveurs mis en question

**Les nouvelles dispositions Vivéa qui encadrent les pratiques de formation en phyto-aromathérapie freinent considérablement les groupes d'éleveurs investis sur le sujet. Se former pour le plan Eco-antibio et plus généralement pour assurer la transition écologique devient de plus en plus difficile (lire aussi ci-contre). Comment dès lors espérer réussir cette transition ?**

Les pratiques de santé en élevage sont très encadrées. Dès qu'un effet soin est revendiqué (allégation thérapeutique) pour une plante ou un produit à base de plante, celui-ci entre dans le domaine du médicament.

A ce titre, il doit être prescrit par un vétérinaire et pourvu d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), sauf si aucun autre médicament n'est approprié. En pratique, il n'y a que huit médicaments à base de plante avec AMM et toujours un médicament industriel disponible pour les remplacer.

**EXPERT ?** En mai 2018 Vivéa, le fonds de formation des agriculteurs, indique que les formations phyto-aroma doivent faire intervenir un "vétérinaire expert", inclure un module présentant la réglementation, et ne pas présenter d'allégations thérapeutiques.

Mais la définition du "vétérinaire expert" n'est pas précisée. Les vétérinaires ne sont pas formés à la phytothérapie pendant leur cursus et seule une faible proportion de praticiens ruraux ont acquis les compétences pour les utiliser, d'où l'intervention depuis des années d'autres acteurs ayant développé une expertise sur la phyto-aroma et en premier lieu les agriculteurs eux-mêmes.

**LES DYNAMIQUES COMPROMISES.** Ces nouvelles dispositions Vivéa freinent considérablement les dynamiques de formation sur cette thématique. Faute de vétérinaires formés, des formations prévues sont suspendues et les nouveaux dépôts remis en question. Et la crainte de l'interdiction de l'allégation thérapeutique amène à remettre en question également les réunions d'échange de pratiques entre pairs, les expérimentations paysannes et la communication sur les résultats et les pratiques des agriculteurs. Or de nombreux éleveurs se sont formés ou souhaitent se former sur ce sujet. Il serait non seulement incohérent de les abandonner en chemin, mais aussi contre-productif et pour le coup source de dérives !

**INDISPENSABLES FORMATIONS.** De plus, dans le cadre de la réglementation Eco-antibio et du cahier des charges de l'agriculture biologique (où l'on demande aux éleveurs de faire



**Se former pour la transition : mission impossible ?**  
(Photo Réseau Civam).

appel à la prévention et à la phyto-aromathérapie), il est indispensable d'accompagner les agriculteurs dans ces pratiques. On ne peut exiger un changement de pratiques sans formations. Le nombre de vétérinaires formés est aujourd'hui insuffisant et ne permet pas de répondre à la demande croissante des éleveurs. Ce qui est interdit, c'est le diagnostic et la prescription. En revanche, former les personnes ne devrait pas être interdit par la loi.

**MOBILISATION.** Face à ces difficultés, Réseau Civam, au sein d'un collectif de structures (Itab, Fadear, Fnab, Trame, FN-GDS, des groupements de véto...), a réaffirmé sa position. L'existence d'une réglementation encadrant les pratiques et évitant des dérives est indispensable. Mais nos démarches quotidiennes nous montrent le rôle essentiel des formations qui offrent un cadre aux échanges entre éleveurs, et entre éleveurs et praticiens autour d'approches et de méthodes de soins alternatives. L'intérêt des pratiques phyto-aroma pour réduire l'utilisation des antibiotiques en limitant les risques d'antibio-résistance est reconnu, en accord avec les plans Eco-antibio, tout comme l'apport sur ces thématiques d'intervenants autres que vétérinaires.

Ces techniques de remédiation à base de plantes sont aussi des "chemins de traverse" : ils permettent aux éleveurs de réfléchir à une approche globale de la santé du troupeau, prenant en compte l'environnement de l'animal et les facteurs de risque dans la prévention des maladies et le maintien de ses capacités de résistance.

Le collectif rencontrera fin janvier le ministère pour témoigner de l'importance et du besoin croissant de formations sur l'usage des plantes et la santé des troupeaux (Vivéa ayant refusé les demandes de rencontre), ainsi que pour travailler à un cadre réglementaire adapté à l'usage des plantes en élevage. Cette proposition de cadre réglementaire, en-dehors de celui qui régit l'usage des médicaments vétérinaires, permettrait la reconnaissance officielle et encadrée d'une liste de plantes utilisables par tous, contribuant au maintien de l'équilibre sanitaire du troupeau.

Et à court terme, que peuvent faire les groupes ? C'est une des questions que se sont posés les animateur.trice.s Civam lors des journées *santé animale* de décembre. Pas de solution toute faite, mais des réflexions sur l'opportunité de développer le travail d'accompagnement sur l'approche globale en santé animale et une riche journée d'échange avec une praticienne vétérinaire pour réfléchir au développement de collaborations véto/réseau d'éleveurs sur les territoires !

Romain Dieulot, Réseau Civam.



## Installation

# L'accès à la formation des porteurs de projets agricoles fortement compromis

**Le conseil d'administration du fonds de formation des agriculteurs, réuni le 23 octobre dernier, a décidé de réduire de façon drastique la prise en charge des formations pré-installation pour les porteurs de projet agricole.**

...Ce désengagement de la formation des futurs paysans prend la forme d'une complexification de la procédure d'accès à la formation : le porteur de projet devra désormais fournir la preuve de l'impossibilité de mobiliser d'autres fonds de formation professionnelle et il devra élaborer au préalable son plan de professionnalisation personnalisé (PPP, cf. encadré), ce qui rend de fait caduc le droit à progresser "de l'idée au projet".

Le motif officiel de cette décision est une application plus stricte de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle du 24 novembre 2009. Mais cette décision s'inscrit dans un virage plus large pris par Vivéa, depuis 2017 et qui ne concerne pas que l'installation.

Depuis 2009, une certaine souplesse dans la prise en charge (entretien préalable au point accueil installation qui délivrait une attestation) permettait de financer la formation de futurs paysans à des fins de structuration de leur projet agricole (type "émergence de projet", pour 40 % d'entre eux) ou des aspects techniques en lien avec la production ou la transformation notamment (pour 60% des stagiaires).

L'obligation de s'engager dans un PPP élimine de fait la prise en charge de formations (comme celle "de l'idée au projet") pour les porteurs de projet qui en seraient au stade de l'idée et les privera d'accéder gratuitement à des formations techniques courtes "à la carte", en fonction de leurs besoins, au fil de leur parcours vers l'installation (depuis l'idée jusqu'à la finalisation, en passant par le test).

### CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES

L'application de cette décision dès le 1er janvier 2019, sans délais, crée une urgence pour les personnes se formant essentiellement dans ce cadre financier et pour les structures de formations à l'installation paysanne et durable.

Les Adéar\*\* forment près de 3 600 porteurs de projet par an (majoritairement sur des formations "approche globale de l'entreprise") et les Civam\*\*\* en forment près de 900 (majoritairement sur des formations techniques). Comme toutes les structures formant des porteurs de projet agricole, ces structures devront s'adapter pour continuer à proposer des parcours de formation accessibles, riches et complémentaires du PPP, en agriculture durable et paysanne. Cela ne sera possible qu'en renforçant leur partenariat au sein des collectifs InPACT, mais aussi avec l'enseignement agricole (MFR et CFPPA, par exemple).

Quand seule la moitié des installés mobilise la dotation

jeune agriculteur, notamment en raison de la lourdeur administrative du dispositif de l'installation aidée, il est paradoxal de restreindre un outil souple et utilisé plutôt que de le soutenir et le renforcer !

Le ministère en charge de l'agriculture et Vivéa y voient "une dérive" d'une part en pointant du doigt ceux qui profiteraient de ce système et, d'autre part, en cantonnant les formations "émergence de projet" au rôle de "découverte du métier".

### UNE EXPÉRIMENTATION POURTANT PROBANTE

Pourtant, Vivéa a déjà expérimenté un contrôle des dépenses en Bretagne sur les formations "de l'idée au projet" en appliquant des critères plus stricts d'éligibilité des porteurs de projet sans rendre l'élaboration d'un PPP obligatoire. Et le bilan de cette expérimentation s'avère concluant : le suivi des stagiaires montre que deux ans après la formation, plus de la moitié travaillent dans le secteur agricole en tant que salarié, cotisant solidaire ou chef d'exploitation.

L'absence de concertation avec les principaux organismes de formation concernés (les réseaux d'InPACT réalisent à eux-seuls 50% des actions de formation "émergence"), ni mêmes avec les délégations régionales Vivéa, questionne le bien-fondé de cette décision et la connaissance des actions de formations.

Malgré ces signes de désaveu de la part de Vivéa et du ministère, le collectif InPACT continue à porter sur le plan national la nécessité d'un développement agricole et rural fondé sur des installations nombreuses.

Ludovic Mamdy, David Fimat, Jean-Claude Moreau,  
Réseau Civam.

\* Associations départementales pour l'emploi agricole et rural.

\*\* Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

\*\*\* Plus d'infos sur le collectif Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale, cf. TRI n°467.

## Ce qui change

A partir du 1er janvier 2019...

. Le financement Vivéa des formations dites "techniques" est soumis à l'élaboration préalable d'un PPP, et à la production d'une preuve de refus d'un autre financement.

. Le financement Vivéa des formations "émergence de projet" sera cantonné à 2000 € et 200 heures par stagiaire, mais uniquement dans le cadre de diplômes donnant la capacité agricole, inscrit dans le cadre du PPP et seulement si d'autres financements n'ont pas pu être trouvés (preuves de refus à fournir).



# Les Champs des possibles



**En Île-de-France, la couveuse d'activités Les Champs des possibles, coopérative d'activités et d'emploi (CAE) depuis 2016, explore de nouveaux modes d'installation en agriculture, sans forcément de capital de départ, avec l'appui d'un collectif et après une phase de test.**

Alexandre Faucher est aujourd'hui berger. Une grande partie de l'année, il mène son troupeau de brebis en forêt de Fontainebleau. Pour ce Francilien de naissance, la rencontre avec la couveuse d'activités *Les Champs des possibles* a lieu en 2014 où, avec une convention de stage, il commence à "aller aux brebis" avec Elise Colas, alors elle-même en test. "J'ai beaucoup aimé et cela a fait naître mon envie de devenir berger, se souvient Alexandre. Fin 2014, je suis entré en couveuse pour monter un projet d'élevage."

Le jeune homme signe alors un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape)\* avec la couveuse qui, à cette époque, mène ses activités sous statut associatif. En avril 2015, après plusieurs mois de stage chez d'autres bergers, il débarque en forêt de Fontainebleau avec un troupeau de 80 têtes constitué grâce à la couveuse.

Son projet se construit autour de la vente d'agneaux de boucherie et de prestations de service pour l'Office national des forêts. Fin 2017, au bout de trois ans de test, Alexandre, déterminé à poursuivre son activité de berger, se pose la question de "s'installer à son compte".

**CHANGEMENT DE STRUCTURE.** En 2015, alors qu'elle accueille un nombre croissant de personnes en test et qu'elle développe différentes activités parallèles à l'accompagnement à l'installation (études, formations, actions de promotion du métier...), l'association *Les Champs des possibles* mue en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). "L'aspect coopérative de production était en germe depuis les débuts, explique Sylvain Péchoux, co-gérant des *Champs des possibles*. L'association était une structure de préfiguration de la SCIC-SARL à objet de coopérative d'activités et d'entrepreneurs, que nous sommes devenus au 1<sup>er</sup> janvier 2016."

Les initiateurs des *Champs des possibles* entendent dès le départ, au début des années 2000 qui marque aussi l'apparition des premières Amap\*\*, créer une coopérative de production qui associe des producteurs, consommateurs, artisans, collectivités... "L'enjeu était d'associer dans une même entreprise ces différents acteurs pour concevoir autrement le financement des outils de production, affronter ensemble la question du prix et des revenus agricoles, et faciliter les entrées et sorties du métier", résume Sylvain.

Activité économique grandissante, responsabilité de plus en plus lourde pour le président, fonctionnement collégial avec une forte implication salariale... au bout de quelques années et de multiples débats, le passage en société coopérative s'impose. Dans ses statuts, la coopérative affiche aussi l'ambition de développer la notion d'entreprise partagée en agriculture et d'expérimenter des alternatives à la propriété privée des moyens de production. L'objet de coopérative d'activités et d'emploi (CAE) s'inscrit dans cette perspective.

**RENOUVELER LES MODES D'INSTALLATION.** Les CAE et le contrat d'entrepreneur salarié-associé sont nés avec la loi relative à l'économie sociale et solidaire de juillet 2014. Elles offrent aux porteurs de projet les avantages du statut social de salarié en leur permettant de travailler à leur compte. Si la coopérative fonctionne à la fois comme une société de portage salarial et comme une pépinière d'entreprises, elle n'est réductible ni à l'une ni à l'autre, de par le caractère permanent de l'accompagnement et du fait qu'elle vise non pas la création de multiples entreprises individuelles mais le développement d'une entreprise partagée d'entrepreneurs salariés\*\*\*.

Alexandre fait partie des premiers à franchir le pas et à rester lié aux *Champs des possibles* après sa période de test en devenant entrepreneur salarié-associé. "Aujourd'hui, je tâtonne encore avec mon outil de travail et si je devais faire moi-même la comptabilité, je ne m'en sortirais pas, estime Alexandre. De plus, être entrepreneur salarié, c'est cotiser comme un salarié, ce qui est hyper sécurisant. Tout comme le fait d'être plusieurs : bien que nos activités soient petites, ensemble on est plus fort."

**SERVICES MUTUALISÉS.** Les quatre premiers entrepreneurs salariés associés des *Champs des possibles* bénéficient de services mutualisés (comptabilité, accompagnement, formations...) et participent à leur financement par une contribution de 10% de leur chiffre d'affaires (HT). Ils se dégagent des salaires allant de 1 100 à 2 000 euros nets. S'ils cotisent à la Mutualité sociale agricole (MSA\*\*\*\*), ils ne sont en revanche pas inscrits au registre des actifs agricoles et n'ont pas d'accès prioritaire au foncier, ni d'aides à l'installation, par exemple. "Je n'ai pas comparé les statuts ni fait de calcul au moment de m'installer car je savais que j'y gagnerais", raconte Alexandre qui se sent de plus en plus impliqué dans la vie de la structure.

En investissant dans les outils de production, la CAE facilite les entrées et sorties du métier, notamment pour ceux dont le capital de départ ne permet pas les investissements nécessaires à une installation dans de bonnes conditions. D'autres entrepreneurs salariés associés devraient rejoindre *Les Champs des possibles* à l'issue de leur période de test. Aujourd'hui, une petite dizaine d'espaces test agricoles se sont dotés de l'objet CAE qui donne un nouveau contour à la notion de salariat en agriculture.

Hélène Bustos, *Transrural Initiatives*.

\* : d'une durée maximale de douze mois, renouvelable deux fois.

\*\* : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

\*\*\* : Les coopératives d'activité et d'emploi : pratiques d'innovation institutionnelle, M.-C. Bureau et A. Corsani, *Revue Française de Socio-Économie* (2015), [www.caim.info/revue-francaise-de-socio-economie-2015-1-page-213.htm](http://www.caim.info/revue-francaise-de-socio-economie-2015-1-page-213.htm).

\*\*\*\* : Comme pour le Cape en son temps, la reconnaissance du statut d'entrepreneur salarié associé d'entreprises agricoles par la MSA et ses caisses locales n'aura pas été automatique.





# Le soja de toutes les violences

**Le nouveau gouvernement brésilien de Jair Bolsonaro entame son mandat en ce début d'année, avec une ferme volonté de relancer l'expansion de la production de soja, notamment en ouvrant la forêt amazonienne au marché de terres.**

Le Brésil est le second producteur mondial de soja, et le premier fournisseur pour les élevages français. Le soja y est cultivé sur plus de 35 millions d'hectares (Conab, 2018), 10 fois la surface de la Bretagne.

Destinée à nourrir les élevages chinois et européens ou le bétail brésilien, cultivée sur d'immenses parcelles, cette production décime la forêt amazonienne, poumon de l'humanité, gardienne de l'humidité et du climat. Elle offre peu d'emplois, n'apporte rien à la population locale et profite d'abord aux multinationales et aux riches propriétaires terriens. Ceux-ci constituent d'ailleurs le quart du banc des députés au Brésil. Ils ont largement contribué à libéraliser l'usage des pesticides pendant l'été 2018... tout en continuant à nier les peuples indigènes.

**" ACTIONS TERRORISTES".** "Pour nous, le soja est responsable des conflits de terre, de la pression et de la criminalisation des mouvements sociaux, dit Luana du Mouvement des Sans terre. Quand d'un côté il y a davantage de terre cultivées en soja, de l'autre il y a les peuples indigènes, des Quilombos (NDLR : descendants d'esclaves) et aussi des travailleurs qui luttent pour une réforme agraire : cela cause de grands conflits pour la terre, beaucoup de morts et de violence dans le milieu rural."

Les premiers touchés sont les peuples indigènes, dont les Guarani Kaiowá, natifs du Brésil, déportés de leurs terres pour les vouer au commerce international.

Victime de violence et de racisme, manquant de terre pour vivre, le peuple Guarani connaît un fort taux de suicide. Les Guarani tentent de retourner sur leurs terres, où le soja et la canne à sucre s'étendent désormais à perte de vue. En occupant ces territoires autrefois indigènes, ils tentent de faire valoir leurs droits, alors que le nouveau président déclare vouloir suspendre les homologations des terres indigènes, donner les armes aux *fazendeiros* (propriétaires des grandes exploitations agricoles) et classer les occupations de terre comme "actions terroristes" (João Cesar Diaz pour Reporter Brasil et FIAN, 2018).

**ACCÈS À LA TERRE.** En 2016, la Commission Pastorale de la Terre (CPT) a identifié 1080 conflits pour la terre, davantage que l'année précédente. Il est peu probable que cela diminue avec l'arrivée de Bolsonaro au pouvoir. L'ONU a demandé des moyens d'urgence pour éviter de nouveaux assassinats de populations indigènes dans l'État de Mato-Grosso.

Avec les cultures d'exportation, le prix de la terre augmente, rendant l'accès impossible aux petits producteurs et travailleurs de la classe populaire. Au Brésil, 45% des terres agricoles sont concentrées dans la main d'1% des *fazendeiros*, dont la surface moyenne approche de 7000 ha. De l'autre côté, l'agriculture familiale produit 70% de l'alimentation des brésiliens sur moins de 25% des terres agricoles (MDS,

IGBE, 2006) : ce sont les petits producteurs, mais aussi les communautés de travailleurs des *assentamentos*. Ils bénéficient de la "réforme agraire", non sans difficultés : le gouvernement ne leur donne pas ou peu d'appui technique, ni de moyens pour organiser collectivement leur production, et met parfois plus de 10 ans pour leur donner un premier crédit à l'installation.

Les travailleurs ruraux "Sans Terre" s'organisent avec le Mouvement des Sans Terres (MST) pour réaliser des occupations sur les terrains des *fazendas* lorsqu'elles ne remplissent pas leur fonction sociale : terres improductives qui ne génèrent pas d'emplois, dégradations de l'environnement, travail s'apparentant à de l'esclavage, accumulation de dettes. Le MST fait pression sur le gouvernement pour l'application de la réforme agraire telle qu'écrite dans la Constitution brésilienne, pour générer du travail, l'accès à l'éducation, et produire l'alimentation des brésiliens. Sous Bolsonaro, ce mouvement social et ses occupations seront-ils bientôt qualifiés de "terroristes" ?

"Le projet de l'agrobusiness ne produit que de la misère. Notre projet s'oriente vers la production d'aliments sains, sans pesticides, sans dégradation de l'environnement, pour tous, mais aussi des connaissances, de la culture, le respect pour les hommes et pour les femmes" : ainsi parle Silvano, militant du Mouvement Sans Terre.

Sarah Laisse,  
volontaire de l'association AMAR





## A lire, à voir

### LA TERRE, UN BIEN HORS DU COMMUN À PROTÉGER ET À PARTAGER

#### Dossier de Transrural Initiatives\*

Alors que les conclusions d'une mission d'information de l'Assemblée nationale sur le foncier agricole viennent d'être rendues et que la perspective d'une nouvelle loi foncière ambitieuse s'éloigne, ce dossier propose un tour d'horizon des enjeux actuels et des mobilisations autour de la préservation et du partage des terres agricoles.

12 pages. Le site de Tri\* : [www.transrural-initiatives.org](http://www.transrural-initiatives.org)

\*: Revue associative d'information sur les espaces ruraux. Portée par des mouvements d'éducation populaire, elle est réalisée par une équipe associant acteurs du développement rural et agricole, militants associatifs et journalistes.



### DANS LES PRÉS DE MA FERME Chroniques d'un agriculteur naturaliste par Eric Favre.

Qu'il s'agisse du pic-vert friand de fourmis, de la grive mauvis picorant une pomme, des hérons garde-boeufs déjà là en hiver parmi les génisses qui broutent, des aubépines et primevères officinales qui colorent le printemps, de l'art de la voltige chez les faucons crécerelle femelles ou de la mort de la vache Datcha... Eric Favre, éleveur-pâturateur en Loire-Atlantique, montre par ses textes et ses photos qu'il est non seulement l'expert des systèmes pâturants que l'on connaît, mais aussi un observateur sensible de la nature présente dans ses prairies.

En racontant de multiples scènes naturalistes au fil des saisons, en même temps qu'il décrit son travail, il signe une ode à la biodiversité qu'il a restaurée peu à peu dans sa ferme depuis 20 ans, à force de maintien des prairies et de plantations de haies.

En filigrane, Eric donne à voir comment le travail de l'élevage à l'herbe se pratique dans un équilibre harmonieux avec l'écosystème. "J'ai encore tant à apprendre", écrit-il.

165 pages, Guy Tredaniel Editeur, 17,90 €.



## Recherche

. Étudiant en licence pro gestion agricole des espaces naturels ruraux (GENA) à Florac (48), recherche un stage dans l'agroécologie avec une étude dans le domaine du végétal, à compter d'avril, pour 3 mois et demi mini à 6 mois, dans le grand Ouest, mais ouvert à d'autres offres. Titulaire du permis B. Domaines d'intérêts à l'interface entre agriculture et préservation des espaces naturels, mais aussi plantes aromatiques et médicinales.  
Contact : Rémi Lebrun, 07 81 17 85 58.

. Près de Lanvollon(22), ferme laitière recherche successeur(s) cause départs retraite fin 2019 et 2023 (échéances, comme le reste, à discuter). 64 ha (perspectives d'agrandissement) dont 55 accessibles aux animaux, 65 vaches + génisses, 527 000 l de contrat laitier (reconnu non OGM), système pâturant économe, bâtiments, équipements et accès fonctionnels, capitaux limités, habitat sur site et parrainage possibles. Envir. local dynamique, proche de la mer.  
Contact : [gaec-des-ruisseaux@orange.fr](mailto:gaec-des-ruisseaux@orange.fr)  
Rémy Le Guen 06 35 17 71 30.

## Formations

... pour animateurs, conseillers, agents de développement :

. Construire et conduire un système herbager économe - base, 6, 7 mars et 11 avril à Chauvigné (nord de Rennes).  
Contact : [romain.dieulot@civam.org](mailto:romain.dieulot@civam.org)

. Outils et méthodes d'accompagnement au changement, 25-26 mars, Paris.  
Contact : [lore.blondel@civam.org](mailto:lore.blondel@civam.org) ou [jean-marie.lusson@civam.org](mailto:jean-marie.lusson@civam.org).

. Apprivoiser les résistances au changement pour mieux accompagner, 14,15,16 mai en Occitanie,  
Contact : [lore.blondel@civam.org](mailto:lore.blondel@civam.org)  
5,6,7 juin à Chauvigné (nord de Rennes).  
Contact : [romain.dieulot@civam.org](mailto:romain.dieulot@civam.org) ou [jean-marie.lusson@civam.org](mailto:jean-marie.lusson@civam.org)

Nombreuses autres offres de formations sur le catalogue Réseau Civam 2019 : [www.agriculture-durable.org/formations/](http://www.agriculture-durable.org/formations/)



## Agenda

. 12-13 mars 2019 : Journées de Printemps de l'AFPF, au FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis, 75014 Paris, 9:00-17:30. "Quels bénéfices de l'élevage à l'herbe pour l'éleveur, l'animal, le consommateur et le territoire ?"

. 16 avril : Assemblée générale de Réseau Civam.



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR)

### LA LETTRE DE L'AGRICULTURE DURABLE

Lettre d'information trimestrielle publiée par le Réseau Civam

Adresse : 17 rue du Bas Village - CS 37725 - 35577 Cesson Sévigné cedex  
Tél : 02 99 77 39 25 - [contact@agriculture-durable.org](mailto:contact@agriculture-durable.org) - [www.agriculture-durable.org](http://www.agriculture-durable.org)  
Dépôt légal : à parution / ISSN : 1764-2868 / CPPAP n°0921G 81528  
Directeur de la publication : F. Bouin.  
Conception & relecture : A. Delahais, M. Blin, G. Le Bahers, D. Falaise., M. Dumas, A. de Marguerie, R. Dieulot, L.Blondel, M. Carré, J.-M. Lusson.  
Animation & mise en forme : J.-M. Lusson.  
Reproduction autorisée en mentionnant la source - Imprimerie Le Galliard - Cesson Sévigné (35) - Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales.

### Je m'abonne

- 6,50 € pour les adhérents des groupes de Réseau Civam
- 13 € pour les non adhérents pour 1 an

Nom :

Adresse :

Profession :

Chèque à l'ordre de Réseau Civam, 17 rue du Bas village, CS 37725, 35577 CESSON-SEVIGNE Cedex.